



Achat cdiscount, produit non reçu

Par **icefred**, le **27/01/2011 à 20:14**

Bonjour,
voila mon soucis avec cdiscount,
le 28 decembre 2010, je commande un lave linge sur leur site d'un montant total de 427euros,
la livraison étant prise en rdv pour le 12 janvier en matinée.
Le matin de la livraison, la société de livraison m'appelle pour me dire qu'ils n'ont pas le
produit en stock, qu'ils ne peuvent donc me livrer (d'apres leurs dires ce n'est pas la 1ere fois
que cdiscount promet une livraison sans pouvoir la réaliser).
Donc je telephone au service clients, je dirais en un mot incompetent, une seule phrase a me
répondre: nous sommes désolés. 4appels a leur service pour rien

15 jours plus tard, je reçois un mail ou ils me disent qu'ils effectuent une nouvelle commande
totalement gratuite. est ce légal de realiser sans ma signature une nouvelle commande??
si je comprend bien, en faisant cela, cdiscount repousse de 30jours l'obligation de me livrer?
Que puis je faire pour me faire rembourser integralement? Sachant que je ne peux plus et ne
veux plus leur faire confiance.

Je vous remercie par avance pour vos reponses

Cordialement

Par **izumimarie**, le **25/03/2011 à 15:39**

Bonjour,
il faut contacter la DGCCRF (repréhension des fraudes dans ce cas là), envoyer une lettre RAR

à cdiscount et à la DGCCRF. Pour un modèle de lettre, je suppose que la DGCCRF peut vous donner des pistes sans que vous n'ayez à aller payer sur des sites juridiques ou non. Vous pouvez aussi vous adresser à l'UFC que choisir. Il existe aussi des maisons du droit dans toute la France où vous pouvez aller voir un avocat gratuitement.
http://www.economie.gouv.fr/directions_services/dgccrf/contact_directe.htm